Département du Nord

Commune de

TROISVILLES

Arrêté 2026-45

Arrêté portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de TROISVILLES
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande de Madame SALOMÉ Marie-Christine en date du 06 novembre 2026 qui souhaite effectuer des *travaux* en occupant temporairement le domaine public sur le **parking de la salle polyvalente** ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1 - Du 06/11/2026 et pour une durée de **3 jours**, Madame SALOMÉ Marie-Christine est autorisée à procéder à des travaux situés **2 Rue de la Sotière.**

Article 2 - Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- **Pose d'une nacelle sur le parking de la salle polyvalente 1 Rue de la Sotière**
- *Stationnement : interdiction de stationnement ;*
- Sécurité : L'entreprise concernée prendra les dispositions pour assurer la sécurité des piétons.

Article 3 - La signalisation sera mise en place par l'entreprise concernée.

Article 4 – L'entreprise concernée occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 - Monsieur le Maire de la commune de TROISVILLES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur

Notification sera faite aux intéressés

Troisvilles, le 06 novembre 2026.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

MAIRIE de TROISVILLES (Nord)

12, rue du Général de Gaulle 59980 Troisvilles - Tel. 03 27 85 09 94 - Courriel : mtroisvilles@gmail.com